



LE RÉSEAU

**Agir sur l'égalité professionnelle,
l'organisation et les conditions de travail
des femmes et des hommes**

Forum du dialogue social
ODDS Seine-Maritime
12 décembre 2019

Intervenantes : Karine Babule – Aurélie Marloie

Le réseau Anact-Aract

Sa mission

- ❖ Promouvoir l'amélioration des conditions de travail, en agissant notamment sur **l'organisation du travail** et les **relations professionnelles**.
- ❖ Concevoir et diffuser **des méthodes et outils** pour concilier durablement qualité de vie au travail et performance.

Ses moyens

- ❖ Une Agence nationale sous tutelle du Ministère en charge du travail.
- ❖ Un **réseau de 16 associations régionales (Aract)**

Plan de la présentation

- 1.** L'approche du réseau Anact-Aract
- 2.** Dialogue social et égalité professionnelle
- 3.** Des ressources Anact-Aract

L'approche du réseau Anact-Aract

#1

L'approche du réseau Anact-Aract

5

Santé au travail :

Troubles musculosquelettiques,

Stress, RPS, absences



Prendre en compte

les situations de travail et de vie différenciées

des femmes et des hommes



- ✓ Permet d'affiner nos diagnostics et nos recommandations pour **mieux agir en amont sur l'organisation de travail et la prévention des risques professionnels**
- ✓ Et **améliorer les conditions de travail et la santé au travail de toutes et tous**

Modèle Anact-Aract

« Toutes choses inégales par ailleurs »



Trois entrées pour agir sur l'égalité professionnelle femmes-hommes

7

Négociation d'un accord EP-QVT

Identifier, reconnaître et agir sur les écarts entre les femmes et les hommes dans le cadre du dialogue social.

Prévention des risques professionnels

Diagnostiquer, prévenir et réduire les risques d'exposition différenciés des femmes et des hommes au travail.

Projets de transformation organisationnelle

Identifier et prévenir les impacts différenciés des projets d transformation sur les conditions de travail des femmes et des hommes, et favoriser l'égal accès à la QVT.

**Dialogue social et égalité
professionnelle**

#2

Rappel des obligations

- Toutes les entreprises sont concernées par l'EP.
- Dans les entreprises pourvues d'une ou plusieurs OS (quel que soit l'effectif), il est obligatoire de négocier, au moins tous les 4 ans, sur :
 - ✓ Rémunération
 - ✓ EPRQVT
 - ✓ GPEC
- Les trois négociations obligatoires s'appuient sur les données issues de la BDES. Choisir 3 ou 4 indicateurs selon la taille de l'entreprise.

Quelques constats

10

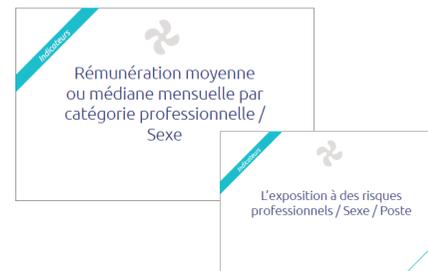


→ En bref, il existe un **besoin d'outillage du dialogue social**, pour mieux :

- travailler la **relation** entre acteurs de la négociation
- identifier les besoins de chacune des parties et définir des **enjeux partagés**
- établir un processus de **négociation mixte et partiare**
- ancrer sur les **projets** qui font l'actualité de l'entreprise
- créer des **règles collectives** dans le cadre juridique qui s'applique

Trois entrées pour agir sur l'égalité professionnelle femmes-hommes

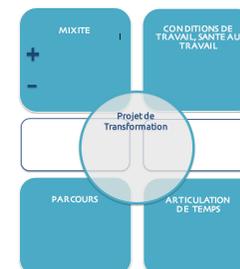
Négociation d'un accord EP-QVT



Prévention des risques professionnels



Projets de transformation organisationnelle



Des ressources du réseau Anact-Aract

#4

Nos ressources et nos outils : Démarche Égalité pro

Nos Quizz

QUIZZ : Egalité professionnelle, Organisation & Conditions de Travail

Testez vos connaissances



Anact Aract LE RÉSEAU Anact L'AGENCE NATIONALE POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Nos vidéos Témoignage

Comment et pourquoi concilier démarche QVT et Égalité Pr... À regarder plus tard Partager

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Démarche EP-QVT : témoignages & pistes pour innover

Un dossier de veille de l'Anact

Portail de veille sur les conditions de travail

Dossier de veille
Les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail

Nos ressources et nos outils : Démarche Egalité pro

Nos jeux *Les Essentiels Ega-Pro*



Notre Outil d'analyse de données sociales sexuées



**TÉLÉCHARGER NOTRE
OUTIL GRATUIT POUR
RÉALISER UN
DIAGNOSTIC ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE**

<https://www.anact.fr/outils/diagnostic-egalite-professionnelle>

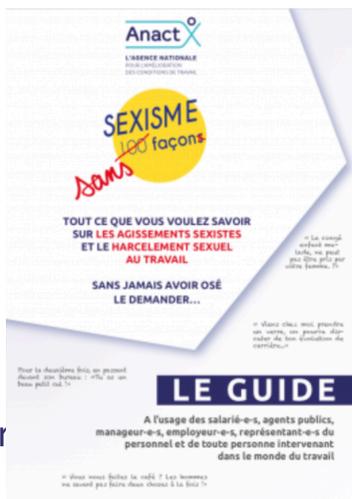
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/egalite-professionnelle/obligations-des-entreprises/etablir-un-diagnostic/>

Nos ressources et nos outils : Prévention

15

Guide de l'Anact

Sexisme au travail : tout ce que vous voulez savoir



Nos 10 questions sur



Cycle de 4 webinaires accessibles en replay



Nos jeux
Sexisme sans façon



En matière de prévention du sexisme au travail, l'attention se focalise généralement sur la gestion des comportements individuels. Ce n'est pas suffisant !

Pour mettre en place des actions durables, l'Anact propose un cycle de webinaires gratuits, construits à partir d'exemples concrets.

L'objectif du cycle ?
Aider les membres des services RH et prévention, des CSE et les référent-e-s sur des questions à mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels intégrant les risques de sexisme.

- Les +
- Des outils à télécharger
 - Une interaction avec les intervenant-e-s
 - A suivre en live ou en replay

Inscrivez-vous aux webinaires :

- 7 novembre 2019 - 11h à 12h
Sexisme : un nouveau risque professionnel ?
- 14 novembre 2019 - 11h à 12h
Sexisme au travail : comment évaluer le risque et agir en amont ?
- 21 novembre 2019 - 11h à 12h
Sexisme au travail : comment sensibiliser et former ?
- 28 novembre 2019 - 11h à 12h
Sexisme au travail : comment traiter un cas ?

anact.fr/webinaires-sexisme

Avec le soutien du



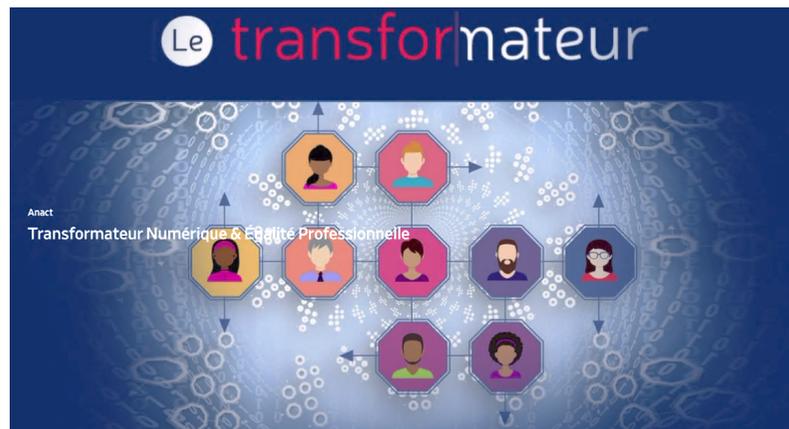
Nos ressources et nos outils : Transformation

16

Nos Dossiers de Veille Numérique et Egalité



Nos dispositifs collaboratifs innovants



Nos outils Prospective d'Impacts



Anact

192, avenue Thiers - 69006 Lyon

www.anact.fr



Découvrez notre nouveau
CATALOGUE DE FORMATIONS 2020

En savoir plus



@Anact_



<https://www.facebook.com/ReseauAnactAract/>



<https://www.linkedin.com/company/anact>



<http://www.anact.tv/>